

# MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 juillet 2020

Etaient présents : ARTEL Laëtitia, FATON Stéphanie, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GRASSA Martine, JUGUET Yann, MARION Pierre-Alain, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Secrétaire de séance : GODARD Jean-Louis

Lecture des délibérations du conseil du 10 juillet 2020 et approbation. Accord à l'unanimité.

Mme le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant le devis de réfection urgente de la citerne. Accord à l'unanimité.

### 1. Remplacements d'une porte d'entrée au logement de l'école et d'un volet au logement RDC de La Cure : devis SARL Girard

Mme le Maire présente le devis pour les remplacements prévus.

- Porte d'entrée au logement au-dessus de l'école : seul l'encadrement de porte sera à peindre.
  - Volet de la porte donnant sur l'extérieur au logement RDC de La Cure : deux propositions sont parvenues, une en sapin et l'autre en alu laqué, cette dernière est retenue pour des facilités d'entretien à long terme.
- Accord à l'unanimité.

### 2. Remplacement du regard d'eau pluviale route de Villers suite à effondrement : devis Goguely Terrassement

Mme le Maire fait part aux membres du conseil de l'effondrement de l'intérieur d'un regard d'eau pluviale de la commune ayant entraîné des dégâts sur l'évacuation individuelle des eaux usées de Mr et Mme Greusard. Elle présente le devis de l'entreprise concernant la réfection du regard et informe le conseil que les travaux de remise en état chez les habitants seront à la charge de la commune, la facture est en attente de réception. Accord à l'unanimité.

### 3. Réalisation fossé : devis Goguely Terrassement

Suite à la demande de Mr A. Godard concernant l'autorisation d'utiliser l'accotement au bas de la rue du Fourg pour enfouissement d'un tuyau d'alimentation en eau et traversée de route à sa charge (Cf. compte-rendu du conseil du 28/01/2020), la commune a décidé de profiter de cette phase de travaux pour réaliser le fossé afin d'éviter la dégradation de la route par le ruissellement des eaux de pluie.

Mme le Maire présente le devis de l'entreprise. Mr JY. Rolet insiste pour que soit demandé à l'entreprise un découpage préalable de l'enrobé.

Accord à la majorité (10 Pour, 1 Abstention).

### 4. Point supplémentaire : Réfection de la réserve incendie devis de la SARL Alex Lomazzi

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il est urgent de procéder, pour des raisons de sécurité, aux travaux de réfection de la réserve incendie située rue de l'église. Elle présente le devis de l'entreprise. L'intervention ne pourra pas se faire avant septembre, le site a été sécurisé par une pose de plaques

métalliques dans l'attente.  
Accord à l'unanimité.

#### **5. Demande de l'AS Haut-Lison : réalisation d'une tranchée**

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mr A. Clément, président de l'association, par lequel il demande l'autorisation de faire une tranchée sur le terrain communal en vue d'enterrer un câble, déjà existant, pour l'éclairage du stade. Ces travaux seront à la charge de l'association. Les membres du conseil demandent à l'association la plus grande prudence, lors du creusage, pour ne pas endommager d'éventuels réseaux déjà en place. La commune se charge de contacter un électricien pour le raccordement.  
Accord à l'unanimité.

#### **6. Délégation au Maire en matière de marchés publics, accords-cadres et avenants : fixation des plafonds**

Mme le Maire explique que suite à son rdv avec Mme Voidey, comptable public à la trésorerie et aux attributions déléguées au Maire par le conseil municipal lors de la dernière réunion de conseil, il convient de fixer des plafonds entre 5000€ et 10000€ (montants proposés par la trésorerie).

Elle rappelle que tous les contrats de travaux, de fournitures ou de services conclus à titre onéreux (même s'il s'agit d'un très faible montant) entre la commune et une entreprise de travaux, un fournisseur ou un prestataire de services sont des marchés publics.

Aussi, dans un souci d'efficacité et de réactivité de la commune en matière de commande publique, elle propose de limiter la faculté prévue au 4° de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales aux montants suivants :

- Marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 5000€ H.T,
- Marchés et accords-cadres de fournitures d'un montant inférieur à 5000€ H.T,
- Marchés et accords-cadres de services d'un montant inférieur à 5000€ H.T.

Ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Après délibérations du conseil, ces montants sont retenus dans des cas exceptionnels demandant une décision urgente qui ne saurait attendre la convocation du conseil.

Accord à la majorité (10 Pour, 1 Contre)

Dans toutes les autres situations, ces montants sont portés à 1500€ HT.

Accord à l'unanimité.

Mme le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

#### **7. Régularisation d'imputation comptable**

Mme le Maire explique que les honoraires du cabinet Valentin Expertises ont été comptabilisés, en 2019, à tort au compte 2031 au lieu du compte 6226, il convient de régulariser l'imputation par un prélèvement au compte 1068. Cette opération sera réalisée par la trésorerie.

Accord à l'unanimité.

#### **8. Placement de l'indemnité d'assurance du sinistre de l'Eglise**

Sur demande du conseil, Mme le Maire fait un bref rappel relatif aux raisons du choix de l'expert par la précédente municipalité et aux circonstances de la signature du protocole transactionnel proposé par l'assurance.

Elle rend compte des dernières informations transmises par notre trésorerie concernant l'éventualité d'un placement des fonds reçus de l'assurance, dans l'attente d'une nouvelle construction. Il s'avère que les taux étant négatifs jusqu'à 15 ans, les collectivités sont dans l'impossibilité de placer dans l'état économique actuel et ce quel que soit l'intermédiaire financier. Le projet est conservé en cas d'une amélioration de la conjoncture économique.

#### 9. Vote des budgets primitifs 2020 : Budgets Principal, Bois, Eau et Assainissement

	Principal	Bois	Eau	Assainissement
Dépenses de fonctionnement	2 612 688.16€	89 306.41€	56 027.55€	72 703.42€
Recettes de fonctionnement	3 765 877.00€	106 795.33€	56 027.55€	72 703.42€
Dépenses d'investissement	2 516 039.48€	23 551.65€	35 964.67€	28 723.54€
Recettes d'investissement	2 516 039.48€	23 551.65€	35 964.67€	29 165.59€

Accord à l'unanimité pour les 4 budgets.

#### POINT A VOIR

- **Informations CCA800 et Syndicat des eaux de Dommartin** : Mme le Maire rappelle le nom des nouveaux présidents et vice-présidents.
- **Location de la salle des fêtes** : Pour des raisons de prudence, la salle des fêtes n'est pas proposée à la location en cette période de covid.
- **Coordonnées du responsable des locations communales** : Mr Yann Juguet est joignable au 06.89.19.84.20 pour tout ce qui concerne la salle des fêtes, la salle pour tous et les logements locatifs de la commune.
- **Rangement bâtiment Mairie** : Mme le Maire fait part de la nécessité de nettoyage et invitera les membres du conseil à y participer.
- **Boues du Covid** : Le dossier de demande de subvention a été transmis à l'agence de l'eau. Suite à ses échanges avec la DDT, Mme le Maire est en attente de divers éléments pour définir la meilleure solution d'évacuation des boues pour notre commune.
- **Organisation pour les présentations de compte-rendu au conseil municipal** : Mme le Maire demande à ce qu'un compte-rendu soit rédigé à chaque réunion et que celui-ci soit transmis par mail au secrétariat, au plus tard la veille du conseil où il sera présenté.

#### QUESTIONS DIVERSES

- **Demande des habitants** : pour des raisons d'organisation, les demandes verbales ne peuvent pas être prises en considération par le conseil municipal. Merci de bien vouloir transmettre un courrier au secrétariat de Mairie.

- Bâtiment « MAS le Château » et projet regroupement des écoles du RPI et de l'Eveil : les travaux n'ayant pas commencé dans les bâtiments de l'Association d'Hygiène Sociale sur Levier, le projet pour les écoles risque de prendre beaucoup de retard, une réunion sera organisée avec les principaux acteurs du projet à la rentrée.
- Eglise : une école d'architecture est attendue sur la commune la journée du 1<sup>er</sup> octobre 2020.
- Condoléances : Mme Annie Genevard transmet ses condoléances au conseil et aux habitants lors du décès de Mme Solange Jattefaux.

La séance est levée à 23H25

A VILLENEUVE D'AMONT, le 30/07/2020

Mme le Maire

